

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

ARRÊTÉ du 14 SEP. 2010

**portant nomination d'un Commissaire du Gouvernement
auprès du Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL)**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Vu la loi n°48-1228 du 22 juillet 1948 modifiée fixant le statut juridique des centres techniques industriels ;

Vu le code de la recherche, notamment l'article L521-5 relatif au rôle du commissaire du Gouvernement au sein du conseil d'administration d'un centre technique industriel ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R.822-1 relatif aux actions de développement agricole et rural ;

Vu l'arrêté du 12 février 2018 relatif à la qualification d'instituts techniques agricoles ou agro-industriels ;

Vu les statuts régissant le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes, et notamment l'article 4 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.

Monsieur Clément JAUBERTIE, chef du bureau « Fruits et légumes et produits horticoles » à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, est nommé commissaire du Gouvernement et représentant de l'État pour le développement agricole et rural auprès du Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes, en remplacement de Madame Flora CLAQUIN.

Article 2.

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche et la directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 14 SEP. 2010

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation,
075 932 977

Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche



Philippe VINÇON

La directrice générale de la performance
économique et environnementale des entreprises



Valérie METRICH-HECQUET